

## CHRONIQUE DU GREFFE

La décision de la semaine

semaine du : du 23 au 27 juin 2014					
NO DE SENTENCES	PARTIES	CONVENTION	ARBITRE	SUJETS	RÉSULTAT
8796	Commission scolaire de Montréal c. Association professionnelle du personnel administratif (APPA) - et- Alexandre Langlais	5320	Me Lyse Tousignant	Grief patronal - Trop-perçu lors d'un congé autofinancé - Reconnaissance de dette de la part du salarié - Défaut de paiement.	Grief accueilli
8797	Syndicat des professionnels et professionnelles de l'Ouest de Montréal c. Commission scolaire des Trois-Lacs	5210	Me Martin Racine	Démission suivie d'un congédiement - Suivi d'une première décision qui confirmait la validité de la démission du plaignant - Demande d'ordonnance d'anonymat - Objection de l'employeur alléguant que le plaignant ne pouvait pas utiliser la procédure de grief en raison du fait qu'il avait démissionné - Légalité du congédiement - Catégories de dommages (salaire perdu - dommages moraux - dommages exemplaires).	Demande d'anonymat rejetée;  Objection patronale rejetée;  Congédiement jugé illégal et dommages moraux de 3 000 \$ accordés.